

Initiative

Un réseau. Un esprit

seuil de provence
ardèche méridionale

Web conférence CAP RURAL 30 03 2018

L'opération « Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Sommaire

- Présentation du réseau Initiative et de la plateforme
- Nos services

Temps d'échanges

- Les projets agricoles
 - Critères d'éligibilité
 - Instruction

Temps d'échanges

L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Présentation du réseau

- Membre d'Initiative France



- Réseau de 222 plateformes qui couvre toute la France

- 40 000 emplois créés chaque année (16 000 entreprises soutenues)



Louis Schweitzer Président
d'Initiative France

Notre vocation

- Contribue au développement économique des **territoires** par son action
- Propose un appui financier et un accompagnement aux porteurs de projets
- Basé sur le bénévolat, 14 000 experts dans toute la France



Les métiers d'Initiative

Accueillir
Informer
Orienter

Instruction et
validation des
demandes



Un réseau. Un esprit

Financement

Suivi post
création



Comment trouver sa plateforme Initiative référente

Via la page d'accueil du site internet [d'Initiative France](http://www.initiative-france.fr) ou à l'adresse suivante <http://www.initiative-france.fr/Creer/A-qui-s-adresser>



1^{er} réseau associatif de financement des créateurs et des repreneurs d'entreprise

222 plateformes locales qui couvrent tout le territoire français

16 700 entreprises et 44 155 emplois créés ou maintenus en 2016



CRÉER

DÉCOUVRIR

AGIR

S'ENGAGER

NOUS SOUTENIR

PRESSE

UNIVERSITÉ 2018



Initiative France : Cap à l'international

Le concept de soutien à la création d'entreprise d'Initiative France est particulièrement adapté aux pays du Sud : c'...

[Lire la suite](#)

Retrouvez-nous sur :



Créateurs Trouvez à qui vous adresser

Créateurs, repreneurs, vos interlocuteurs en région.



[En savoir plus](#)

Nos partenaires



Module pour trouver sa plateforme en entrant le nom de sa commune

Notre territoire d'intervention



NOS SERVICES



L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



L'accompagnement au montage de projet

Les porteurs de projets peuvent bénéficier
GRATUITEMENT



« Etude de marché »
« Savoir se présenter »



d'experts-comptables et
d'assureurs pendant
3/4h (sur RDV)

L'accompagnement après création

L'entrepreneur signe un contrat de suivi avec les engagements suivants :

- Rencontrer un technicien pendant la durée de remboursement des prêts
- Fournir un bilan annuel
- Compléter son tableau de bord de gestion

Entretiens réguliers



Ateliers créateurs
pour se perfectionner

Le Parrainage



Entretien trimestriel avec un chef d'entreprise expérimenté



Objectifs :

- Prendre du recul
- Bénéficiaire de l'expérience d'un autre chef d'entreprise
- Partager son vécu d'entrepreneur et se rassurer

Le « Club Créateur »

Rencontres conviviales pour créer du réseau !



Les p'tits dèj'



Les soirées



Les afterworks



Convention de partenariat avec :





A VOS QUESTIONS...

L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



LES PROJETS AGRICOLES



L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Éléments de contexte

- Evolution du cadre réglementaire. Depuis 2012, les plateformes Initiative peuvent répondre aux besoins financiers et d'accompagnement des porteurs de projets agricoles.
- Pendant longtemps, elles n'ont pu financer que les entreprises agri-rurales qui s'immatriculaient au RCS ou au RM.
- Typologie d'activités: aujourd'hui, toutes les activités sont éligibles au prêt d'honneur : production, transformation, commercialisation....



Moyen de proposer nos actions aux projets agricoles

Contexte

La démarche d'ISDPAM

- Comment répondre aux besoins en fonds propres des porteurs de projets agricoles (et en garantie) pour leur permettre d'accéder aux prêts bancaires ?
- Comment répondre aux besoins des coopératives devant faire face aux sorties des exploitations suite aux reprises de celles-ci?
- Près de la moitié des nouvelles installations ont lieu sans la DJA. Ces exploitations doivent-elles rester exclues de toute aide publique ou certaines doivent-elles être soutenues pour ce qu'elles portent d'avenir pour l'agriculture ?



LEADER



Pour déployer un dispositif de soutien
au monde agricole.



Présentation du réseau d'acteurs

Des membres actifs

- Les Chambres d'Agricultures de Drôme et Ardèche
- Des cabinets d'expertise-comptable spécialistes du monde agricole (CER France, KPMG...)
- Des banques (Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole)
- Le SYMPAM et les communautés de communes: CCBDP, CCEPPG, CCDSP, CCRLP, CCAOP
- UVICA et d'autres filières
- Les LEADER A3 et Une Autre Provence
- Des bénévoles

Critères d'éligibilité



L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Profil du créateur éligible

- Agriculteur à titre principal ou en installation progressive
- Passage obligé par le Point Accueil Installation
- DJA et hors DJA
- Projet de création reprise ou développement

Forme juridique des projets éligibles

Toutes à l'exception des:

- SCI (Société Civile Immobilière),
 - GFA (Groupement Foncier Agricole),
 - GFR (Groupement Foncier Rural),
 - GFV (Groupement Foncier Viticole)
-
- Est exclu le financement du foncier et de l'immobilier

Modalité d'intervention

- Prêt personnel à taux 0%
- De 1 500 à 23 000€
- Remboursement sur des périodes de 1 à 5 ans avec la possibilité d'un différé de remboursement de 18 mois (en pratique jusqu'à 12 mois sur fonds actuel).

Instruction des dossiers



L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Parcours du créateur: l'instruction dans nos plateformes

Idée



Point Accueil Installation



Chambre consulaire et Expert comptable



Accompagnement Initiative



Comités technique et d'agrément



Création/ Reprise / Développement

L'instruction au sein d'Initiative au travers des instances actuelles

- Le comité technique bi-départemental: Instance d'instruction

Composé de 8 techniciens (chambre d'agriculture, responsables économiques, banquiers, experts-comptables, représentants des organisations agricoles, juristes)

- Le comité d'agrément local: Instance de décision
Composé de chefs d'entreprises, directeurs d'agences bancaires, avocats, assureurs, notaires, experts-comptables renforcé par la présence d'agriculteurs...

Parcours du créateur: l'instruction dans nos plateformes

Idée



Point Accueil Installation



Chambre consulaire et Expert comptable



Accompagnement Initiative



Comités technique et d'agrément



Création/ Reprise / Développement

CONCLUSIONS



L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER



Chiffres clés

Les entreprises financées et suivies par



ont un taux de pérennité de 86% à 3 ans
contre seulement 50% pour celles qui n'ont pas été
accompagnées.

L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER





A VOS QUESTIONS...

L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER





L'opération "Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles" est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du FEADER

